

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 Février 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le Vendredi 27 février 2015 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Matthieu Claeys, Laurent Thafournel, Christian Dermont, Christophe Baudin, Natacha Beaufiles, Jean-Marie Stravaux et Céline Cantrel.

Absents excusés: Catherine Benoits, Thierry Beaudou et Anthony Carlès.

Pouvoirs : Thierry Beaudou donne pouvoir à Christophe Baudin
Catherine Benoits donne pouvoir à Matthieu Claeys.

Natacha Beaufiles est nommée secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :
La révision du loyer du logement et le renouvellement de la participation à l'Agence Technique Départementale (ATD).

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014 à l'unanimité.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégués</u>	<u>Remarques</u>
Finances	Alain Lebouc	Préparation du Compte Administratif 2014 Pré-projet Budget Primitif 2015
Projet Travaux Eglise		Suivi du projet de réfection des toitures de l'église Subvention DETR : dossier complet en attente de subvention. Conseil Général : en date du 6 février, le Président du CG nous informe qu'il proposera à la commission permanente du 16 février une subvention à hauteur de 4 660,00 € sur une dépense de 16 725.00€ HT.

CCID		<p>Commission Communale des Impôts Directs Information sur le projet de révision des valeurs locatives des locaux professionnels en fonction de nouveaux paramètres à savoir :</p> <p>La sectorisation ; La grille tarifaire ; Et les coefficients de localisation.</p> <p><i>(Documents disponibles en Maire)</i></p>
Ministère de l'Education Nationale		<p>Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue du Ministère de l'Education Nationale concernant l'organisation d'activités périscolaires : A partir de l'année 2015-2016, le nouveau dispositif, fonds de soutien, prévu par la loi de finances garantit le maintien de l'aide au niveau actuel dès lors qu'est établi un projet éducatif territorial (PEDT).</p>
SCOT		<p>Le SCOT du Pays Plateau de Caux Maritime a approuvé la délibération en date du 24 septembre 2014 sur l'exécution du schéma de Cohérence Territoriale.</p>
CNI		<p>Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'avant tout départ à l'étranger il est important de vérifier la date de validité de sa Carte Nationale d'Identité qui est passée de 10 ans à 15 ans en effet certains pays n'acceptent pas cette prorogation.</p>
DDTM		<p>Monsieur le maire informe du départ en retraite de Mme Liliane LEQUESNE, responsable du BAU de Dieppe et sera remplacée au 1^{er} Août 2015 par Mme Corine LOUIS.</p>
SMBV	Christian Dermont	Présentation des comptes rendus
SIVOSSE	Alain Lebouc	
SIEPA	Christian Dermont	

Délibérations

N°D2015_02_01

Compte Administratif 2014 et Compte de Gestion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Christian DERMONT, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant qu'Alain LÉBOUC, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Christian DERMONT pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 9 voix pour.

Alain LÉBOUC ne participant pas au vote.

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

En Fonctionnement	Report en Fonctionnement 2014	79 653.76 €
	Les dépenses s'élèvent à	101 091.16 €
	Les recettes s'élèvent à	119 161.27 €
	Excédent de Fonctionnement	97 723.87 €
En Investissement	Les dépenses s'élèvent à	141 168.92 €
	Les recettes s'élèvent à	142 848.61 €
	Excédent d'Investissement reporté	19 659.35 €
	Excédent Investissement	21 339.04 €
	Reste dépenses à réaliser	21 196.99 €
	Excédent total de financement	142.05 €

Le compte de gestion 2014 étant identique au compte administratif 2014 il est adopté par 9 voix pour.

N°D2015_02_01**Affectation des Résultats.**

Le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau :

- Au compte 002 recettes de Fonctionnement la somme de :
97 723.87 €
- Au compte 001 recette d'Investissement la somme de :
21 339.04 €

N°D2015_02_03**Fiscalisation des syndicats.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la fiscalisation de la contribution versée au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent-St-Valery et Veulettes (SMBV) pour l'année 2015.

N°D2015_02_04**Classement CR La Ruelle en VC.**

Conformément à la loi N°2004-1343 du 9 décembre 2004, article 62-11 (Journal Officiel du 10 décembre 2004) qui a notifié à l'article 141-3 du Code de la Voirie routière que le conseil municipal peut incorporer dans le domaine de la voirie communale les voies suivantes :

- La Ruelle : qui part de la RD n° 20 et rejoint la RD n°89. Cette voie a une longueur de 323 mètres et portera le n°114 dans le tableau de classement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide de reclasser la Ruelle en Voirie Communale VC n°114.

N°D2015_02_05**Actualisation du contrat de location de la salle communale.**

Monsieur le maire souhaiterait actualiser le contrat de la salle communale de la manière suivante :

Les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande (Article L2144-3 du CGCT)

- Location à titre gratuit pour toute association Loi 1901
 - o Etablissement d'un contrat type
- Tout employé de la commune d'Amfreville-Les-Champs n'habitant pas la commune bénéficiera du tarif de location de la salle dit « Habitant »
- Contrat réunion parti politique : Le Conseil Municipal fixe une contribution d'un montant de 80.00 €
« S'il n'y a pas de tarif de contribution délibéré préalablement, le prêt ne peut être que gratuit ».

N°D2015_02_06**Devis Maître d'œuvre, Accessibilité des bâtiments publics.**

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP Monsieur le maire a rencontré le Cabinet FREMICOURT pour une étude des préconisations en matière d'accessibilité des bâtiments publics de la commune.

Une proposition de devis nous a été transmise qui s'élève à 1080.00 € TTC pour le Périmètre d'étude de :

- o la mairie (accueil, accès) ;
- o la salle communale ;
- o l'église et le cimetière (accès et stationnement).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal est favorable à cette étude et autorise Monsieur le maire à signer le devis.

N°D2015_02_07**Ligne de trésorerie.**

Vu la délibération °17/2014 du 18 avril 2014 : Délégation du conseil municipal au maire Article 20 : réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :

- o Montant : 20 000 € ;
- o Durée : un an maximum ;
- o Taux d'intérêts : 1.55% ;
- o Paiement des intérêts : chaque mois civil ;
- o Frais de dossier : néant ;
- o Commission d'engagement : 200.00 €
- o Commission de non-utilisation : 0.25% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen, prélevé chaque mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant maximum de 20 000.00 €.

N°D202015_02_08**Révision du loyer du logement de la mairie.**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réviser le loyer du logement selon l'indice de référence des loyers comme il était prévu lors de la signature du bail Article 7.2 :

L'Indice de référence au troisième trimestre 2013 augmente de 0.69%.

Le loyer sera de 403.59 € au lieu de 400.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte cette révision du loyer.

N°D2015_02_09**Agence Technique Départementale (ATD).**

Monsieur le maire donne lecture de la délibération n° 2015-01-19-03 reçue de l'Agence Technique Départementale de Seine-Maritime (ATD) approuvant le rapport d'activités au titre de l'année 2014 et programme pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport d'activités 2014 et décide de renouveler l'adhésion de la commune d'Amfreville-Les-Champs à l'ATD 76 pour l'année 2015 et pour un montant de 202.00 €.

Questions & Informations diverses

Constitution du Bureau de Vote
Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015.

Elections du 22 Mars 2015

Bureau de Vote :**Président : Alain LÉBOUC****Secrétaire : Thierry BEAUDOU****Assesseurs : Matthieu CLAEYS et Christian DERMONT**

08h00 - 11h00		
Matthieu CLAEYS	Jean-Marie STRAUAUX	Thierry BEAUDOU
11h00 - 14h00		
Alain LÉBOUC	Christian DERMONT	Laurent THAFOURNEL
14h00 - 17h00		
Christophe BAUDIN	Catherine BENOITS	Anthony CARLES
17h00 - 18h00		
Matthieu CLAEYS	Thierry BEAUDOU	Alain LÉBOUC

Elections du 29 Mars 2015

Bureau de Vote :

Président : Alain LÉBOUC

Secrétaire : Thierry BEAUDOU

Assesseurs : Christophe BAUDIN et Christian DERMONT

08h00 - 11h00		
Christophe BAUDIN	Christian DERMONT	Natacha BEAUFILS
11h00 - 14h00		
Alain LÉBOUC	Jean-Marie STRAUAUX	Céline CANTREL
14h00 - 17h00		
Thierry BEAUDOU	Anthony CARLES	Laurent THAFOURNEL
17h00 - 18h00		
Catherine BENOITS	Alain LÉBOUC	Thierry BEAUDOU

Course Cycliste du 5 avril 2015 organisée par le Vélo Club d'Yvetot.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un arrêté de déviation de la circulation route de Berville RD.27 P.R4+059 à P.R 4+439 pour le « Grand Prix Cycliste d'Amfreville-Les-Champs » du dimanche 5 avril 2015 a été demandé à la Direction des Routes de Saint-Valery-En-Caux.

Clos Masure.

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue du Président du Département sur le projet d'inscription des clos-masures sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

Calendrier des Cérémonies à Amfreville-Les-Champs

○ **Dimanche 26 avril 2015**

Journée du Souvenir et de la Déportation dimanche 26 avril 2015 à 11h00

○ **Samedi 5 décembre 2015**

Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Ecoulement d'effluents d'assainissement non collectif

Impasse de la mare

Il a été constaté, Impasse de la mare, un écoulement d'effluents (eaux usées) d'assainissement non collectif provenant à priori d'une propriété située sur le territoire de la commune de Doudeville.

Cet écoulement risque à terme de polluer les mares servant d'exutoire aux eaux pluviales de l'Impasse de la mare.

Un courrier sera transmis au Président du SPANC avec copie à Monsieur le maire de Doudeville

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30 et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion est prévue courant avril

Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 27/02/2015

N°D2015_02_01	Compte Administratif 2014 et Compte de Gestion.
N°D2015_02_02	Affectation des Résultats.
N°D2015_02_03	Fiscalisation des syndicats.
N°D2015_02_04	Classement CR La Ruelle en VC.
N°D2015_02_05	Actualisation du contrat de location de la salle communale.
N°D2015_02_06	Devis Maître d'œuvre, Accessibilité des bâtiments publics.
N°D2015_02_07	Ligne de trésorerie.
N°D2015_02_08	Révision du loyer du logement de la mairie.
N°D2015_02_09	Agence Technique Départementale (ATD).